

Informations de base	
<p>2009/2624(RSP)</p> <p>RSP - Résolutions d'actualité</p> <p>Résolution sur la conclusion de l'accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République du Tadjikistan, d'autre part</p> <p>Subject</p> <p>6.40.04.06 Relations avec les pays d'Asie centrale</p> <p>Zone géographique</p> <p>Tadjikistan</p>	Procédure terminée

Evénements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
16/09/2009	Débat en plénière	CRE link	Résumé
17/09/2009	Décision du Parlement	T7-0017/2009	Résumé
17/09/2009	Résultat du vote au parlement		
17/09/2009	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2009/2624(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 132-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B7-0025/2009	16/09/2009	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0017/2009	17/09/2009	Résumé

Résolution sur la conclusion de l'accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République du Tadjikistan, d'autre part

2009/2624(RSP) - 17/09/2009 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

À la suite du débat qui a eu lieu le 16 septembre 2009, le Parlement européen a adopté par une résolution préparée par sa commission des affaires étrangères sur l'Accord de partenariat et de coopération (APC) CE/Tadjikistan sur lequel le Parlement s'est prononcé le même jour.

La résolution se félicite de ce que le Tadjikistan ait décidé de coopérer avec l'UE, et de sa volonté de renforcer ses échanges avec l'Union. Reconnaissant la vive déception ressentie par le gouvernement du Tadjikistan du fait que l'APC n'ait pas encore été conclu, le Parlement réaffirme son intention de donner son avis conforme et espère que l'APC sera maintenant conclu dans les meilleurs délais. En donnant son avis conforme, le Parlement indique sa volonté de nouer le dialogue avec le Tadjikistan et lui envoie un signe d'encouragement pour qu'il prenne toutes les mesures nécessaires en vue des réformes. Le Parlement attire toutefois l'attention de ce pays sur la conditionnalité inhérente à la clause suspensive relative aux droits de l'homme.

Situation économique : constatant les graves difficultés économiques que connaît le Tadjikistan, dont notamment les insuffisances de son secteur agricole (avec 1,5 million de personnes se trouvant en situation d'insécurité alimentaire), le Parlement demande au gouvernement du Tadjikistan de se pencher sur l'insuffisance de l'offre, qui est l'une des racines du problème, et de réviser sa politique de projets trop ambitieux qui ne contribuent pas à répondre aux besoins fondamentaux et immédiats de la population. Il estime qu'il faut prioritairement renforcer les marchés régionaux, améliorer la production locale et lancer d'urgence des programmes d'aide alimentaire et de création d'emplois. Des mesures s'imposent également dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Le Parlement note en outre la pauvreté endémique qui contribue à favoriser le commerce de la drogue (avec de 30 à 50% de l'activité économique liée au trafic de stupéfiants). Parallèlement, le Parlement appelle le Tadjikistan à exploiter son énorme potentiel en énergie hydroélectrique et à mettre tout en œuvre pour faciliter le développement de projets communs avec la Communauté dans ce domaine. D'autres mesures doivent être envisagées en vue de favoriser l'investissement des entreprises étrangères.

Situation politique : constatant que le Tadjikistan est un pays relativement stable, sans signe de menace extérieure jusqu'ici, le Parlement note des signes qui indiquent certaines fissures dans les fondations du régime. Il déplore le fait que les partis d'opposition aient été écartés et les rivaux potentiels emprisonnés ou exilés et invite le gouvernement tadjik à tenir ses engagements en matière de démocratisation du pays. Le Parlement note encore les restrictions imposées aux ONG et l'absence de visibilité de la société civile au Tadjikistan, ainsi que la corruption qui gangrène le pays. Globalement, le Parlement demande au Tadjikistan de mettre en place une politique de totale transparence dans le secteur économique, notamment dans les comptes des entreprises publiques ainsi que dans le secteur privé (notamment dans la production d'aluminium ou le secteur du coton).

Questions régionales : le Parlement réaffirme l'importance des relations régionales notamment avec le voisin d'Afghanistan. Il indique que ce pays a la possibilité de créer un État opérationnel moderne, susceptible de constituer un rempart contre l'expansion de l'extrémisme provenant de l'Afghanistan et de la région. Dans la foulée, il relève que l'énergie et l'eau sont des questions essentielles pour la sécurité humaine et des sources de conflits potentiels dans la région. Il attire l'attention sur le différend énergétique entre le Tadjikistan et l'Ouzbékistan et les différends concernant l'eau avec l'Ouzbékistan et le Kirghizstan.

Droits de l'homme : vivement préoccupé par les violations des droits de l'homme au Tadjikistan, le Parlement appelle ce pays à de nouveaux efforts pour améliorer la situation des femmes, des enfants et à lutter contre l'exploitation des étudiants dans le secteur de la **récolte du coton**. Des mesures sont également réclamées pour favoriser l'émergence d'ONG et pour améliorer la liberté d'expression et la liberté de la presse. Il est également préoccupé par le fait que la liberté religieuse soit menacée et déplore le **recours généralisé à la torture**. Il demande également que soit abolie la **peine de mort**.

Communauté internationale : le Parlement demande aux bailleurs de fonds internationaux de prendre toutes les mesures possibles afin de favoriser et de soutenir l'émergence d'une société civile viable et des médias indépendants. Il invite la Commission à veiller à ce que la démocratie et les droits de l'homme soient pleinement pris en considération à tous les niveaux de son dialogue avec le Tadjikistan. Il souligne par ailleurs que davantage de fonds devraient être orientés directement vers les autorités locales et la société civile. Il appelle la Commission et le Conseil à lui faire régulièrement rapport sur les évolutions observées dans le domaine de la démocratie et des droits de l'homme, et à l'associer au dialogue sur les droits de l'homme avec le Tadjikistan.

Enfin, le Parlement demande instamment à la Commission d'engager, dès que possible, des négociations avec le gouvernement du Tadjikistan sur la conclusion d'accords de mise en œuvre de l'APC, tels que l'accord relatif à la réadmission et à la lutte contre l'immigration illégale.